

 bandeau BO

[accueil](#)  [bulletin officiel \[B.O.\]](#)  [n° 29 du 28 juillet 2005 - sommaire](#)  MENE0501410N

Enseignements élémentaire et secondaire

BACCALAURÉAT

Épreuve d'arts du cirque du baccalauréat général - série littéraire

NOR : MENE0501410N

RLR : 544-0a

NOTE DE SERVICE N°2005-108 DU 20-7-2005

MEN - DESCO A3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

 Cette note de service fixe les modalités d'évaluation de l'enseignement de spécialité d'arts, domaine "arts du cirque" de la série littéraire. Elle annule et remplace, à compter de la session 2006 du baccalauréat, la note de service n° 2002-269 du 5 décembre 2002 (B.O. n° 46 du 12 décembre 2002).

Le dispositif d'évaluation au baccalauréat des élèves ayant suivi l'enseignement de spécialité "arts du cirque" en série littéraire est conçu pour tenir compte des spécificités de cet enseignement. Il repose sur un projet pédagogique qui comprend une part de référentiels propres à chacune des matières enseignées dans le cadre des "arts du cirque" et des éléments du programme de la classe de terminale.

L'épreuve d'"arts du cirque", affectée du coefficient 6, comprend deux parties : une partie écrite et une partie orale, affectée chacune du coefficient 3.

Objectifs

L'épreuve écrite évalue la capacité du candidat à synthétiser et formaliser les connaissances pratiques acquises ; elle évalue également sa culture du cirque et son aptitude à la mettre en œuvre dans un processus créatif.

La partie orale comprend une prestation présentée en public et un entretien.

La prestation évalue les compétences artistiques et techniques du candidat ; elle prend en compte ses capacités d'invention et de création.

L'entretien évalue les connaissances culturelles du candidat et sa capacité à argumenter sur les choix qu'il a opérés dans le cadre de son parcours de formation.

Compétences attendues

On attend du candidat la mise en œuvre des compétences suivantes :

- aptitude à replacer sa prestation artistique dans un cadre historique rigoureux. Tout candidat doit être capable de situer dans le temps et de caractériser, même succinctement, le cirque classique et les diverses formes de la création du cirque contemporain ;
- aptitude à établir, chaque fois que cela apparaît nécessaire, un parallèle entre diverses formes d'expression artistique en les rattachant à une problématique générale (philosophique, sociale, politique, économique...);
- aptitude à prendre en compte les autres arts contemporains (expositions, concerts, films, livres ou spectacles vivants...);
- aptitude à opérer un choix de spécialisation dans l'éventail de familles que comportent les "arts du cirque", et à savoir développer et justifier ce choix ;
- aisance du candidat à s'exprimer librement, de façon cohérente et créative par écrit, dans sa pratique comme à l'oral ;
- aptitude à créer et interpréter une prestation présentant des qualités artistiques et techniques.

Modalités d'évaluation

L'option prend en compte l'étendue et la diversité des champs d'étude du programme de terminale.

L'évaluation comporte :

- une épreuve écrite, notée sur vingt, coefficient 3, d'une durée de 3 heures 30 ;
- une épreuve orale, notée sur vingt, coefficient 3, d'une durée de 30 minutes avec 30 minutes de préparation, comportant deux parties :

1) une prestation d'une durée de 5 minutes au maximum devant un public sélectionné, notée sur 10 ;

2) un entretien, de l'ordre de 25 minutes, noté sur 10.

Le jury est composé d'enseignants de l'éducation nationale, spécialistes des différents domaines concernés, et d'au moins un professionnel des arts du cirque choisi en fonction de ses compétences.

Un membre du jury ne peut évaluer ses propres élèves.

Épreuve écrite

Durée : 3 heures 30.

Coefficient : 3.

Le candidat choisit l'un des deux sujets proposés :

- **Sujet 1** : À partir de documents textuels et iconographiques, le candidat doit inventer un projet personnel visant en totalité ou partie à la création d'une prestation, et mobilisant son expérience de jeune praticien du cirque. Pour justifier ce projet, il fait appel à deux disciplines choisies dans deux familles distinctes de techniques de cirque (famille acrobatique, famille aérienne, famille équilibre, famille manipulation et famille art clownesque).

En tenant compte des documents proposés, mais sans viser l'exhaustivité, ni aboutir à un produit achevé, le candidat présente un travail cohérent qui met en évidence ses connaissances et sa sensibilité artistique.

- **Sujet 2** : Le candidat doit mener une étude analytique de documents textuels et iconographiques ayant trait à un thème, à un objet d'étude ou à une question étudiés dans le programme. Cette étude doit reposer sur un choix pertinent opéré par le candidat dans ses connaissances historiques, culturelles et artistiques dans le domaine spécifique des arts du cirque, tout en manifestant une prise de position personnelle.

Compétences attendues

Pour les deux sujets, on attend du candidat la maîtrise de la langue, la clarté du propos, le soin apporté à la présentation matérielle.

- **Sujet 1** :

Le projet personnel doit manifester la capacité de création du candidat qui s'appuiera sur toutes les ressources de la scénographie (musique, éclairage, costumes et accessoires, rapport avec le public...).

Il doit s'efforcer de souligner l'architecture globale de la prestation sans viser un développement exhaustif.

Le candidat montre son aptitude à exploiter les documents proposés à partir d'une analyse et d'un choix pertinents.

Il doit pouvoir argumenter pour justifier ses choix artistiques.

Il s'agit de répondre à la fois aux consignes du sujet et aux exigences de faisabilité de la prestation quant aux capacités potentielles physiques, artistiques et à la gestion du temps.

Si le candidat propose croquis, schémas, collages, il veillera à les intégrer de manière cohérente à son propos.

- **Sujet 2** :

Le candidat doit être capable d'opérer une sélection dans les éléments du programme, et plus largement dans sa culture du cirque, afin d'éclairer de manière pertinente son analyse et de présenter sa réflexion sous la forme d'un développement organisé.

Épreuve orale

Durée : 30 minutes.

Temps de préparation : 30 minutes.

Coefficient : 3.

L'épreuve orale comprend deux volets : une prestation d'une durée de 5 minutes au maximum et un entretien d'une durée de 25 minutes.

L'épreuve est notée sur 20 avec la répartition suivante :

- 10 points pour la prestation ;

- 10 points pour l'entretien.

La note de l'épreuve orale résulte de la somme des points obtenus pour la prestation et des points obtenus pour l'entretien.

Les candidats passent l'épreuve orale dans les lieux qui constituent leur cadre habituel de formation.

Prestation

Selon la discipline choisie et les choix artistiques, la prestation permet de mesurer les compétences individuelles mises au service d'une présentation individuelle ou collective.

Le temps de chaque prestation est de 5 minutes au maximum.

Le candidat est évalué sur l'utilisation artistique et technique qu'il fait d'au moins une famille choisie parmi les cinq familles de techniques du cirque (famille acrobatique, famille aérienne, famille équilibre, famille manipulation et famille art clownesque).

Quatre élèves au plus peuvent être évalués simultanément.

Pour répondre aux contraintes liées à certaines techniques (trapèze volant, balançoire russe, bascule coréenne, collectif en porters, jonglerie, acrobatie...), des élèves peuvent être intégrés à la prestation comme partenaires, sans être évalués. Au demeurant, les candidats sont invités à s'assurer de la disponibilité de ces partenaires auxiliaires, jusques et y compris le jour de l'épreuve : leur attention est attirée sur les risques que pourraient présenter une défection ou une indisponibilité de dernière minute, dont ils auraient à supporter seuls les conséquences.

Le jury dispose d'une fiche présentant la prestation et qui en précise le thème. Le jury peut être amené à imposer des conditions de sécurité au candidat.

On attend du candidat non seulement la maîtrise d'un niveau de difficulté, mais aussi une prestation expressive, originale, voire émouvante, qui sache puiser son inspiration dans une culture.

Un public sélectionné est présent pendant l'épreuve.

Compétences attendues

La prestation prend en compte deux types de compétences :

- celles du candidat-artiste ;
- celles du candidat-metteur en scène.

Les compétences de l'acteur sont évaluées en tenant compte :

- des techniques utilisées (niveau de difficulté et de réussite, exploit, prouesse, originalité...);
- de l'aisance corporelle (maîtrise, amplitude et qualité de l'exécution...);
- du jeu d'acteur (présence, sincérité, originalité, aptitude à communiquer, cohérence des aspects artistiques et techniques...).

Les compétences du créateur sont évaluées en tenant compte du scénario, élaboré et cohérent, qui repose sur :

- la richesse et crédibilité du personnage ;
- la gestion de l'espace scénique, du monde sonore et des accessoires ;
- la chronologie et les rythmes des actions au service de l'argument (dramaturgie) ;
- la variation et les qualités de liaison entre les temps forts de la prestation.

La prestation est l'occasion de favoriser des formes d'expression innovantes, de mettre en valeur les choix artistiques et techniques du candidat, et de montrer la richesse de sa polyvalence, acquise dans les matières de base (acrobatie, danse et jeu d'acteur).

L'entretien

Il se déroule en deux temps, qui s'enchaînent :

a) Dans un premier temps (de l'ordre de 10 minutes), l'entretien porte sur la prestation effectuée par le candidat. Il permet d'évaluer la capacité du candidat à argumenter sur les aspects techniques et artistiques de sa pratique dans un retour sur sa proposition.

Afin d'établir le lien avec la culture du spectateur qui doit être celle du candidat, il est recommandé aux examinateurs, chaque fois que cela est possible, de proposer des rapprochements entre la prestation présentée et des spectacles choisis dans la vie artistique contemporaine, que l'élève a pu voir et analyser. La démarche est tantôt inductive (en passant du particulier au général) tantôt déductive (en allant de notions générales à l'application particulière).

Le jury dispose de la fiche de présentation du numéro.

b) Dans un second temps (de l'ordre de 15 minutes), l'entretien est élargi à quelques aspects du journal de bord, que le candidat a avec lui le jour de l'examen. Les questions permettent au jury d'évaluer la culture spécifique du candidat et son parcours de formation.

Le jury a en mains le document synthétique émanant du journal de bord. Ce document synthétique, préparé préalablement par le candidat, est communiqué au jury une semaine avant l'épreuve.

Le journal de bord

Le journal de bord doit permettre au jury de prendre connaissance des travaux effectués par la classe et par les candidats individuellement. Il indique également leurs conditions de travail au cours de l'année de terminale.

Pour une meilleure lisibilité, un document synthétique de dix pages est tiré du journal de bord. Il est accompagné d'un sommaire et doit être transmis au jury une semaine auparavant.

Les candidats doivent veiller à une présentation claire et soignée de leur journal.

Le journal de bord doit présenter un compte rendu précis et détaillé de quelques séances pratiques représentatives de la diversité de la formation. Il rend compte également des spectacles vus collectivement ou individuellement et peut faire état d'expériences, travaux et lectures personnelles dans le domaine du cirque et des autres arts, effectués pendant l'année de terminale.

La présentation du journal de bord est laissée à l'initiative de chaque équipe. Chaque élève doit y faire apparaître ses commentaires personnels sur le travail du groupe et toutes les réflexions que lui inspire l'avancée de son propre travail. Le journal de bord doit être révélateur du travail individuel de chaque élève.

Il ne fait pas l'objet d'une notation à part mais il est pris en compte dans l'évaluation globale.

L'ensemble des documents synthétiques issus des journaux de bord de la classe est accompagné d'une courte note cosignée par l'équipe pédagogique (professeurs et partenaires professionnels) définissant l'esprit et les grandes lignes du travail mené dans le cadre des arts du cirque pendant l'année (deux pages au maximum).

Épreuve orale de contrôle

Durée : 30 minutes.

Préparation : 30 minutes.

Coefficient : 6.

L'épreuve orale de contrôle repose essentiellement sur le journal de bord dont le contenu et les objectifs sont définis ci-dessus.

Dans un premier temps, par un exposé qui n'excède pas dix minutes, le candidat est amené à justifier et argumenter autour d'un thème choisi par le jury dans le sommaire de son journal de bord.

Dans un second temps, le jury conduit un entretien qui, à partir du choix effectué, permet au candidat de préciser ou d'approfondir certains points d'ordre artistique et technique.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire

Roland DEBBASCH

Bibliographie en arts du cirque

Essentiellement :

- Le cirque au risque de l'art, Emmanuel Wallon dir. (Actes Sud Papiers).
- L'espace vide. Écrits sur le théâtre. De Peter Brook. Éditions du Seuil 1977.
- Théâtre aujourd'hui (n° 7). Le cirque contemporain. La piste et la scène. CNDP 1998.
- La grande parade du cirque. De Pascal Jacob. Éditions Gallimard 1992.

En complément :

- En piste. Des Sœurs Vesque. Gallimard 1992.
- Portrait de l'artiste en saltimbanque de Jean Starobinski (éd. revue et corrigée Gallimard 2004).
- Histoire du théâtre dessinée. D'A. Degaine. Nizet 1992.
- L'Art de la jonglerie. De D. Denis, tomes 1, 2 et 3. Éd. du Spectacle, Strasbourg 1993.
- Du cirque au théâtre. De Cl. Amiard. L'Arche 1962.
- Le corps poétique. De J. Lecoq. Éd. Actes Sud 1998.
- Les clowns et la tradition clownesque. De P. Lévy. La Gardine 1991.

- Entrées clownesques. De T. Rémy. L'Arche 1962.
- Histoire et légende du cirque. De R. Auguet. Flammarion 1974.
- L'univers. Les dieux. Les hommes. De J.-P. Vernant. Seuil 1999.
- Arts de la piste. Revue trimestrielle. Éditions Hors les Murs.

Vocabulaire de base pour l'enseignement des arts du cirque

Les bases : Préparation physique, jeu d'acteur, danse et acrobatie de base sont le support indispensable pour aborder les arts du cirque dans un programme à long terme et qui ouvre les choix de spécialisation.

Spécialisation : Une discipline ou technique des arts du cirque qui devient le point fort de chaque élève (sans vocation d'exclusivité). Chaque discipline ou technique appartient à une des cinq principales familles. Dans l'initiation aux disciplines on aborde les familles.

Famille acrobatique (travail sur les jambes)

- sol ;
- portés, banquine, staffs (avec partenaire) en dynamique ;
- aux agrès (bascule, balançoire, trampoline...).

Famille aérienne (travail en suspension)

- trapèze (fixe, ballant, volant) ;
- anneau ;
- corde fixe, volante...

Famille équilibre

- appui tendu renversé (ATR) au sol ou sur agrès seul ou avec partenaire en statique ;
- sur engin fixe : fil de fer, corde ;
- sur engin mobile : boule, monocycle...

Famille manipulation

- avec les mains, jonglerie (balles, massues, cerceaux, diabolo, bâton du diable ou tout autre objet) ;
- avec les pieds, antipodiste, jeux icariens ;
- théâtre d'objet éventuellement.

Famille art clownesque

- pantomime ;
- travail de clown avec ou sans nez ;
- clown musical ;
- théâtre d'objet éventuellement ;
- écriture de scénario ;
- le cas échéant travail puisé dans une deuxième [spécialisation appartenant à une autre] famille...

[haut de page](#)

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche